



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assemblée de Dieu de France

Question écrite n° 21345

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la nature exacte de l'association cultuelle « Eglise évangélique, Assemblée de Dieu d'Orange et de Bagnols-sur-Cèze », association cultuelle déclarée n° 7253 sous le nom « Assemblée de Dieu de France », loi 1905, JO du 28 juin 1989. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il considère que cette association revêt un caractère sectaire.

Texte de la réponse

L'association dénommée « Assemblée de Dieu d'Orange - Eglise évangélique de Pentecôte » sise à Orange, s'est déclarée à la préfecture de Vaucluse le 20 mai 1989. Cette association qui a pour objet l'exercice du culte évangélique se situe dans la mouvance du protestantisme et compte une centaine de membres. Constituée conformément aux dispositions de la loi du 9 décembre 1905, ladite association n'a jamais attiré défavorablement l'attention des pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21345

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1998, page 6100

Réponse publiée le : 1er février 1999, page 654